



Paris, le 11 juillet 2008

Communiqué

L'Assemblée générale du Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et réactif (SIMV), le 1^{er} juillet dernier, a rassemblé une centaine d'acteurs publics et privés de la santé animale pour « tirer les leçons des dernières crises sanitaires (grippe aviaire, fièvre catarrhale ovine ...) ».

Cette année, le SIMV avait choisi de faire témoigner l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Commission européenne (DG Sanco) et le Ministère de l'Agriculture (Direction générale de l'alimentation) sous la forme d'une table ronde animée par Philippe Vannier, Directeur de la Santé Animale de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Jean-Luc Angot, Directeur adjoint de l'OIE, a souligné en préambule que les voyages et le commerce international, la défaillance des mesures de santé publique, la pauvreté et les inégalités sociales dans le monde étaient les premiers facteurs qui favorisaient l'émergence et la diffusion internationale des maladies animales et des zoonoses. Face à ces risques, l'OIE prône une amélioration de la gouvernance des services vétérinaires au sens large (c'est-à-dire vétérinaires publics, praticiens, éleveurs, et tous les professionnels de la santé animale dans lesquels sont intégrés les producteurs de médicaments ...). Une législation appropriée doit permettre la détection précoce (fondée sur la transparence et la déclaration), une réponse rapide aux foyers de maladies animales, des mesures de biosécurité, de compensation et si nécessaire, le recours à la vaccination. Une bonne coordination entre les acteurs - le trépied vétérinaires officiels, vétérinaires privés et éleveurs - est également nécessaire. Il est en revanche de la responsabilité des gouvernements d'entretenir des réseaux d'épidémiologie-surveillance et un maillage territorial performants.

L'OIE finance actuellement des études pour démontrer qu'il est beaucoup moins coûteux d'investir dans la prévention que dans la gestion d'une crise sanitaire. Jean-Luc Angot a rappelé la collaboration de l'OIE à la plateforme technologique européenne pour la santé animale dans le monde (ETPGAH) et la réflexion actuellement en cours avec IFAH⁽¹⁾ quant à une extension de cette plateforme au niveau mondial.

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale s'est fixée deux priorités.

La première concerne la formation vétérinaire dans le monde. Celle-ci est extrêmement hétérogène ; les maladies émergentes sont trop peu évoquées dans les écoles vétérinaires, tout comme les problématiques de globalisation et de normes internationales. Une conférence internationale aura lieu en octobre 2009 avec les doyens des écoles vétérinaires pour réfléchir à une harmonisation des programmes de formation. La deuxième priorité concerne la recherche. L'OIE a établi une liste de 100 maladies pour laquelle des priorités doivent être déterminées. Les efforts seront portés sur ces maladies ainsi sélectionnées, pour promouvoir la recherche de diagnostics et de vaccins. Cette démarche associera les professionnels du médicament vétérinaire au niveau européen.

Etienne Bonbon, représentant la Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs à la Commission européenne, a présenté pour sa part la nouvelle stratégie de Santé Animale pour l'Union européenne. La nécessité de redéfinir une

stratégie mieux adaptée à la réalité des maladies s'est imposée à la lumière des dernières crises (notamment l'ESB et la fièvre aphteuse). Leur coût a été très important : 12 milliards d'euros pour la fièvre aphteuse en 2001, 510 millions d'euros pour l'influenza aviaire en 2003⁽²⁾. Au-delà des effets climatiques, les risques de nouvelles crises s'intensifient car le volume d'échanges intracommunautaires en animaux vivants et produits animaux est en augmentation permanente ainsi que l'accroissement du volume d'échanges mondiaux en animaux et produits lié à l'ouverture des frontières de l'UE.

La responsabilité de la Commission européenne est de définir, d'élaborer et d'harmoniser la politique sanitaire européenne mais la mise en œuvre de cette dernière incombe aux Etats membres. L'Office Alimentaire Vétérinaire en contrôle l'application. La coordination existe à plusieurs niveaux, notamment grâce au Comité consultatif de santé animale récemment créé ainsi qu'à différents outils de coordination : système ADNS⁽³⁾ (pour la déclaration des maladies), TRACES⁽⁴⁾ (traçabilité des mouvements d'animaux et de leurs produits) ...

Cette architecture permet de répondre à l'urgence, quand les maladies sont connues. La coordination s'avère en revanche encore insuffisante dans le cas de réelles maladies émergentes (Fièvre Catarrhale Ovine par exemple). C'est pour cela que la Commission a souhaité mettre en place une nouvelle stratégie concertée et évolutive, fondée sur la prévention et faisant intervenir tous les acteurs, avec un clair partage des responsabilités.

Les quatre piliers de la nouvelle stratégie sont désormais :

- catégoriser les risques et définir des priorités,
- disposer d'un cadre légal modernisé (nouvelle loi de santé animale prévue en 2010 précisant les modalités de solutions sanitaires avec un partage des coûts et des responsabilités),
- surveiller et préparer les crises (Système d'information sur les maladies animales, ADIS⁽⁵⁾, qui remplace ADNS, mise en place de financements et renforcement des banques d'antigènes et de vaccins) et enfin,
- renforcer la collaboration entre agences européennes et laboratoires de référence nationaux et communautaires et promouvoir l'innovation et la recherche, notamment grâce aux partenariats public/privé.

La responsable des services vétérinaires français a fait part de son expérience concrète de l'application de ces stratégies européennes à l'échelon national. A la question « quelles leçons tirer des dernières crises sanitaires », Mme Eloit a souligné la nécessité d'organiser, en premier lieu, des retours d'expérience de ces crises, même si elles ne sont jamais tout à fait comparables. Il faut pour cela développer des outils pour mieux se préparer, améliorer la communication de l'Administration vers les professionnels et maintenir les réseaux opérationnels sur le terrain.

Confirmant les deux précédentes interventions, Mme Eloit a insisté sur l'importance d'une approche préventive mais cela est conditionné par la définition concrète de cette politique sur le terrain tant en matière de biosécurité, que de financement, de surveillance et de mise en cohérence des nombreuses initiatives existantes.

Concernant la recherche et le développement de nouveaux outils (diagnostics et vaccins), l'Administration peut intervenir à deux niveaux. Le premier consiste à relayer à l'échelon national les initiatives communautaires. C'est le cas du Réseau Français pour la Santé Animale (RFSA). La France fait partie des quelques pays qui ont souhaité mettre en place un groupe miroir de la plateforme technologique européenne pour la santé animale. L'objectif est d'obtenir une déclinaison concrète des travaux de la plateforme. Le RFSA a par exemple permis de réunir rapidement l'ensemble des acteurs pour élaborer un programme commun de travail concernant la fièvre catarrhale ovine.

Le deuxième levier possible d'intervention de l'Administration est l'appui de ces démarches par un financement commun et mutualisé.

Face à la complexité de l'anticipation (stratégies de lutte ...), Mme Eloit a indiqué quelques pistes susceptibles de donner plus de visibilité aux industriels du médicament vétérinaire. Un critère consiste à rapprocher la maladie de l'importance sanitaire ou

économique rattaché à son statut. Des demandes socioprofessionnelles peuvent également être prises en compte dans la définition de la stratégie.

Enfin, Mme Eloit a profité de l'Assemblée Générale du SIMV pour annoncer la mise en place d'une mission des urgences sanitaires (en charge de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments), directement rattachée au Directeur Général de l'Alimentation. Elle sera chargée de moderniser la communication de l'Administration dans ce type de crise.

Reprenant le « trépied » évoqué par l'OIE (vétérinaires officiels, vétérinaires privés et éleveurs), le Président du SIMV a conclu en proposant d'y ajouter un quatrième opérateur. Les laboratoires, par leur capacité d'innovation et de production ont une nouvelle fois démontré qu'ils étaient le quatrième et indispensable pilier de ce système. Enfin, Jean-Louis Hunault a rappelé l'ambition des industries de santé de faire de la France un grand pays des sciences du vivant pour pouvoir anticiper les prochaines crises sanitaires. L'industrie du médicament vétérinaire fonde beaucoup d'espoir sur la rédaction du plan d'action du Réseau Français pour la Santé Animale et les conclusions qui pourraient aboutir en terme de partenariats publics / privés.

Retrouvez les interventions sur le site du SIMV, www.simv.org



De gauche à droite : JL. Hunault, P. Vannier, JL. Angot, M. Eloit, E. Bonbon

Contact : Carine Parillaud – 01 53 34 43 43 - c.parillaud@simv.org

- (1) IFAH : International Federation of Animal Health
- (2) Source Commission européenne - Total des coûts et pertes animales
- (3) ADNS : Animal Disease Notification System
- (4) TRACE : TRAdE Control and Expert System
- (5) ADIS : Animal Disease Information System